

AR Prefecture

063-216303537-20240411-2014_04_17-DE
Reçu le 12/04/2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil vingt-deux le 04 février

- en exercice	10	L'an Deux Mil Vingt -quatre, le 11 avril à 20 h 00
- présents	08	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué
- votants	09	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de
- absents	02	ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 04 avril 2024
Date d'affichage : 04 avril 2024

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents excusés : ROMEAS Daniel (pouvoir à Yvette VOISSET), BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération 17 - 2024

Objet : modification tarifs abonnement chaufferie

Mme le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que le budget de la Régie Communale, qui devrait être en autofinancement, est structurellement déficitaire de 40 000.00 € (rapport de la Cour des Comptes de 2015). Lors de la réunion du Conseil d'exploitation, il a été mis en évidence la différence importante entre les tarifs d'abonnement R2 des particuliers et ceux des institutionnels pour qui des tarifs préférentiels ont été négociés dès le départ entre la commune, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et le cabinet DEBAT, ceci afin que la chaufferie puisse être envisageable.

Une augmentation de 30 % du R2 sera appliquée aux institutionnels :

OPHIS de 44.48 € à 57.82 € TTC

Maison de Retraite et Collège de 31.10 € à 40.43 € TTC

Les bâtiments communaux s'aligneront sur le tarif des particuliers, soit R2 = 71.46 € TTC/kW de puissance souscrite.

Cette nouvelle tarification s'appliquera à compter du 1^{er} Mai 2024.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide ces augmentations.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 12 avril 2024
et publication ou notification du 12 avril 2024

Le Maire
Chantal DESGEORGES

